

## Pour plus d'information concernant :

### La validation des compétences

(contenu des épreuves, calendrier, centre de validation des compétences, planning, etc.):

### LES CENTRES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

- Tél.: 0800/939.47 (Forem), 0800/90 133 (IFAPME), 02/690.87.24 (EPS)
- [info@cvdc.be](mailto:info@cvdc.be)
- [www.validationdescompetences.be](http://www.validationdescompetences.be)

### La valorisation des compétences

(circulaire du 25/01/2011, niveau des titres, etc.) :

### CONSEIL RÉGIONAL DE LA FORMATION

- Tél.: 081/32.71.06
- [info@crf.wallonie.be](mailto:info@crf.wallonie.be)
- [www.crf.wallonie.be](http://www.crf.wallonie.be)



Pas de diplôme?  
 Vos compétences ont de  
**la valeur!**

Découvrez la validation et la valorisation des compétences pour les agents des pouvoirs locaux et provinciaux

Un dispositif simple et rapide...

Agent de niveau D

Agent de niveau E

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

En réussissant une épreuve de validation des compétences, vous obtenez un Titre de compétence grâce auquel vous pouvez:

- participer à un examen de recrutement interne (en D1 ou en D4) à votre pouvoir local ou provincial,
- évoluer dans votre carrière.

## POUR QUI ?

Les agents de niveau E et D du personnel administratif, ouvrier et technique

**Le passage d'une épreuve de validation de compétence = une mise en situation professionnelle vérifiée par un jury d'experts du métier dans un centre de validation agréé.**

## COMMENT CELA FONCTIONNE ?

### 1) Vérifier avec votre responsable des Ressources humaines:

- ➔ Si la circulaire du 25/01/2011 sur la valorisation des compétences a été intégrée dans les statuts de votre institution.
- ➔ Quel Titre de compétence pourrait vous convenir (voir liste sur le site [www.validationdescompetences.be](http://www.validationdescompetences.be)):

#### Pour le recrutement (en D1 et D4):

Choisir un Titre de compétence (de **niveau 2 ou 3** pour le **D1** ou de **niveau 4** pour le **D4**) en rapport avec la fonction à pourvoir (voir recommandation 21 du CRF sur [www.crf.wallonie.be](http://www.crf.wallonie.be)).

#### Pour l'évolution de carrière (D1-2, D2-3, D3-4):

Choisir un Titre de compétence en rapport avec votre fonction et qui soit « complémentaire au titre utilisé lors du recrutement ».

### 2) S'inscrire et passer l'épreuve de validation de compétence (informations sur [www.validationdescompetences.be](http://www.validationdescompetences.be)) dans un centre de validation des compétences agréé.

### 3) S'inscrire à l'examen de recrutement ou demander son évolution de carrière.

**Tous les métiers du secteur des pouvoirs locaux et provinciaux ne sont pas couverts par la validation des compétences.**